

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2102

présenté par
M. Dussopt

à l'amendement n° 666 de M. Launay

ARTICLE 22 BIS B

À la fin de la dernière phrase de l'alinéa 2, supprimer les mots :

« pour approbation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.